



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 27 janvier 2015

### **Communiqué de presse**

#### **Bilan des opérations de contrôle conjointes dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) 2014.**

Le CODAF de l'Ardèche (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude), placé sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République s'est réuni le jeudi 8 janvier afin de dresser le bilan de la coopération menée en 2014 entre ses différents membres. Cette instance rassemble les services de l'Etat et les organismes en charge de la lutte contre la fraude aux finances publiques au sens large (Gendarmerie, URSSAF, CPAM, CAF, MSA, Pôle emploi, Fisc, douanes, Police...).

Les opérations conjointes menées dans le cadre du CODAF permettent de lutter contre le travail illégal, la fraude aux prestations sociales, la fraude aux prélèvements obligatoires qui pénalisent les finances publiques et donc les contribuables et les entreprises. La levée du secret professionnel entre les différents partenaires permet en cas de détection d'une infraction de procéder à une analyse de situation globale favorisant la détection d'autres infractions commises dans le même temps au détriment d'une autre administration.

En 2014, le montant des fraudes détectées suite aux opérations conjointes menées s'élève à près de 1.7 millions d'euros enregistrant une progression sensible par rapport à l'année 2013 (1 million) démontrant l'implication croissante et la collaboration étroite des différents services. Les fraudes détectées ou évitées concernent principalement des situations de travail dissimulé, travail illégal, fraudes aux allocations sociales (pôle emploi, CAF, MSA, CPAM...).

L'action du CODAF ne résume cependant pas l'ensemble de l'activité de lutte contre la fraude menée au sein du département, chaque administration menant en parallèle ses propres contrôles.

Au total, 32 journées d'interventions communes ont été menées ayant permis le contrôle notamment d'une centaine d'entreprises (BTP, HCRB, exploitations agricoles, commerce, gardiennage, transports sanitaires, commerce des métaux...).

93 fraudes ont été détectées dont 58 relatives à des salariés totalement ou partiellement dissimulés et 36 concernant des bénéficiaires de prestations indues. 32 poursuites administratives ont été engagées et 28 procédures pénales transmises au Parquet.

En 2015, les opérations menées dans le cadre du CODAF se concentreront pour ce qui relève du travail illégal sur la fraude transnationale avec le contrôle des salariés en situation de détachement (sous-traitance avec possibilité de mise en cause de la responsabilité du donneur d'ordre qui n'aurait pas respecté des obligations), le contrôle des activités relevant des secteurs prioritaires, les faux statuts, le recours à des étrangers sans titre de séjour.

En matière de fraudes fiscales et sociales, les priorités restent centrées sur la fraude en matière de TVA, la fraude des professionnels de santé (actes fictifs, surcotés...) la fraude aux transports sanitaires, la fraude aux allocations logement et la fraude aux prestations sociales de manière générale.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Mèl. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)